



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Gisy Les Nobles

du 22 avril 2026
sur convocation du 16 avril 2026

L'an 2026, le mercredi vingt-deux avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Étaient présents : BABOUHOT Patrick, BAPTISTE Céline, CARQUIN Frédérique, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, JIMENEZ Raphaël, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, SUTORIUS Sandra, VIARD Benjamin, WEISS Tony.

Absente excusée avant donné pouvoir : DUMAIRE Chantal à NICOLAU Sylvie, FERRIERE Stéphanie à FINELLI Alexandre, LECLERCQ Jérémy à JIMENEZ Raphaël, SATIN Sébastien à BAPTISTE Céline.

Assistait également : Mme LEMETAYER Séverine, secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal du 1^{er} avril 2026,
3. Finance-Approbation du Compte Financier Unique communal,
4. Finance-Affectation de résultat 2025 communal,
5. Finance-Vote des taux d'impositions 2026
6. Finance-Vote du budget primitif 2026 communal,
7. Finance-Subvention budget assainissement 2026,
8. Finance-subventions communales,
9. Finance-Approbation du Compte Financier Unique assainissement,
10. Finance-Affectation de résultat 2025 assainissement
11. Finance-Vote du prix du m³ d'eau pour l'assainissement,
12. Finance-Vote du budget primitif 2025 assainissement,
13. Finance- Location petite salle des fêtes,
14. Collectivité-correspondant défense,
15. Questions diverses,
16. Informations diverses.

1) Désignation du secrétaire de séance

Est nommée secrétaire de séance Madame Frédérique CARQUIN.

2) Approbation du procès-verbal du 1^{er} avril 2026

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal. Ce dernier est adopté à l'unanimité sans observation.

3) Finance-Approbation du Compte financier Unique communal 2025

Délibération n° 2026-26

Monsieur le Maire présente le compte financier unique 2025 du budget communal en précisant que celui-ci se substitue au compte administratif (CA) de la commune et au compte de gestion du trésorier.

Résultat de l'exercice 2025 :

En investissement : Excédent de : 107 229.19 euros

En fonctionnement : Excédent de : 319 001.24 euros

Excédent global de l'exercice 2025 : 426 230.43 euros

Monsieur le Maire propose à Mme CARQUIN de faire voter les deux CFU (commune et assainissement). Le Maire quitte la salle. Mme CARQUIN prend la parole et met au vote le compte financier unique de la commune présenté par le Maire au conseil municipal.

Le compte financier unique (CFU) du budget communal est voté et adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire revient dans la salle du conseil et remercie les membres du conseil pour leur confiance.

4) Finance- Affectation de résultat 2025 communal

Délibération 2026-27

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2025 du budget communal, à savoir :

- Excédent de fonctionnement 2024 : 4 688.28 euros

- Excédent de fonctionnement reporté 2025: 102 540.91 euros

Soit un excédent de fonctionnement cumulé : 107 229.19 euros

- Excédent d'investissement 2024 326 405.24 euros

- Déficit des restes à réaliser 2025 - 7 404.00 euros

Soit un excédent de financement : 319 001.24 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, affecte le résultat de clôture 2025 comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2025 Excédent : 107 229.19 euros

1068 Affectation complémentaire en réserve 0.00 euro

002 Excédent de fonctionnement reporté 107 229.19 euros

Résultat d'investissement reporté (001) Excédent : 326 405.24 euros

5) Finance - vote des taux d'impositions 2026

Délibération 2026-28

Suite aux travaux de la commission des finances, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les taux 2025 pour l'année 2026.

	2025	2026
Taxe Foncière Propriétés Bâties	31,55%	31,55%
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	37,64%	37,64%
Taxe habitation	14,24%	14,24%

6) Finance – Vote du budget primitif 2026 communal

Délibération 2026-29

Suite aux travaux de la commission finance, le Maire présente le budget primitif 2026 aux membres du conseil et propose de le mettre au vote.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section d'Investissement

Dépenses : 369 491.31 euros

Recettes : 369 491.31 euros

Section de Fonctionnement

Dépenses : 531 787.28 euros

Recettes : 531 787.28 euros

Au titre de la fongibilité des crédits, le conseil municipal délègue au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exception du 012 : charges de personnel) dans la limite de 7.5% pour chacune des 2 sections de dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement.

7) Finance- Subvention budget assainissement 2026

Délibération 2026-30

Le conseil municipal décide d'effectuer un virement du budget principal au budget annexe assainissement pour l'exercice 2026 afin de pallier le déficit de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, décide de réaliser le virement d'un montant de 35 000.00 euros de l'article 6573641 sur le budget assainissement.

8) Finance - subventions communales 2026

Délibération 2026-31

Le Maire propose aux membres du conseil municipal, la répartition des subventions communales comme suit :

→ ASKVT	200.00 €
→ Téléthon	50.00 €
→ Ligue contre le cancer (octobre rose)	100.00 €
→ Petits Écureuils	1050,00 €
→ Gisy Loisirs	660.00 €
→ Le souvenir Français	50.00 €

Le Maire met au vote cette proposition. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget 2026 les subventions ci-dessus, précise que pour la subvention accordée au comité des fêtes « Gisy Loisirs », MM FINELLI, MOROUS et Mme FERRIERE s'abstiennent ; annonce que les subventions seront versées seulement sur présentation d'une demande et d'un bilan financier.

9) Finance-Approbation du Compte Financier Unique assainissement 2025

Délibération 2026-32

Monsieur le Maire présente le compte financier unique 2025 du budget assainissement en précisant que celui-ci se substitue au compte administratif (CA) de la commune et au compte de gestion du trésorier.

Résultat de l'exercice 2025 :

En investissement : Excédent de : 46 460.47 euros
En fonctionnement : Déficit de : - 7 730.62 euros

Excédent global de l'exercice 2025 : 38 729.85 euros

Monsieur le Maire quitte la salle. Mme CARQUIN prend la parole et met au vote le compte financier unique d'assainissement présenté par le Maire au conseil municipal.

Le compte financier unique (CFU) du budget assainissement est voté et adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire revient dans la salle du conseil et remercie les membres du conseil pour leur confiance.

10) Finance-Affectation de résultat 2025 assainissement

Délibération 2026-33

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2025 du budget assainissement, à savoir :

- Excédent de fonctionnement 2025	1 383.60 euros
- Déficit de fonctionnement reporté 2024	9 114.22 euros
Soit un déficit de fonctionnement cumulé :	- 7 730.62 euros

- Excédent d'investissement 2025	105 240.72 euros
- Déficit des restes à réaliser 2025	58 780.25 euros
Soit un excédent d'investissement de :	46 460.47 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, affecte le résultat de clôture 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 (Déficit)	- 7 730.62 euros
Affectation complémentaire de réserve 1068	0.00 euros
002 Déficit de fonctionnement reporté	- 7 730.62 euros

001 Résultat d'investissement reporté (Excédent) 105 240.72 euros

11) Finance- Vote du prix du m3 d'eau pour l'assainissement

Délibération 2026-34

Monsieur le Maire rappelle que la dernière augmentation du prix du m³ d'eau pour l'assainissement a été votée par délibération n°2025-09 du 08 avril 2025 avec effet au 1^{er} janvier 2026 avec un tarif de 2,50 euros HT le m³ d'eaux usées.

Monsieur le Maire expose que suite au déficit de fonctionnement, il propose une augmentation de 4% pour la facturation 2026/2027. Le tarif du m³ d'eaux usées serait de 2.60 euros HT le m³.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide une augmentation de 4% soit le tarif du m3 d'eaux usées à 2.60 euros HT à compter de la facturation 2026/2027.

12) Finance-Vote du budget primitif 2026 assainissement

Délibération 2026-35

Suite aux travaux de la commission finance, le Maire présente le budget primitif 2025 aux membres du conseil et propose de le mettre au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section d'Investissement

Dépenses : 369 491.31 euros

Recettes : 369 491.31 euros

Section de Fonctionnement

Dépenses : 531 787.28 euros

Recettes : 531 787.28 euros

Au titre de la fongibilité des crédits, le conseil municipal délègue au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exception du 012 : charges de personnel) dans la limite de 7.5% pour chacune des 2 sections de dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement.

13) Finance- Location petite salle des fêtes tarifs

Délibération 2026-36

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil de revoir les tarifs et le contrat de location de la salle des fêtes notamment le retrait de location de la petite salle, pour un souci de manutention trop contraignante du matériel.

Il propose les tarifs suivants :

	ÉTÉ du 01/05 au 30/09	HIVER du 01/10 au 30/04
	Foyer communal	Foyer communal
Location ½ journée <u>Du lundi au vendredi</u>	100 €	120 €
Location 1 journée <u>Du lundi au vendredi</u>	300 €	360 €
Location week-end <u>Samedi/Dimanche</u>	450 €	500 €

Monsieur Le Maire propose au conseil de modifier le contrat de location et les tarifs de la salle des fêtes en notifiant que les Gisois bénéficient toujours d'une réduction de 50% lors de la location.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- accepte les tarifs de la salle des fêtes précités,
- accepte que les Gisois bénéficient d'une réduction de 50% lors de la location sauf pendant la période du 1er décembre au 29 février inclus,
- précise que la salle des fêtes ne sera pas louée les quinze derniers jours de décembre et la 1ère semaine de janvier,

- précise que la location aux Gisois sera autorisée après vérification des factures communales acquittées,
- précise que les tarifs et le contrat de location prendront effet à partir du 1er juin 2026, exception faite des personnes ayant réservé la salle des fêtes avant ce conseil municipal.

14) Collectivité-Correspondant défense

Délibération 2026-37

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des dernières élections municipales, chaque conseil municipal doit désigner son CORrespondant DÉFense (CORDEF).

La mission principale de ce correspondant défense est le développement des liens entre la Nation et ses forces armées et de promouvoir l'esprit de Défense auprès de vos administrés, auprès de la jeunesse en particulier.

Son rôle est essentiel dans un monde déstabilisé par des conflits et bouleversé par des défis technologiques et climatiques majeurs.

La loi de programmation militaire en cours, pour la période 2024-2030, vise à transformer nos Armées et à renforcer notre capacité à répondre à ces menaces et ces défis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, désigne Patrick BABOUHOT, correspondant défense de la commune.

15) Questions diverses

Mme COUTAREL signale des problèmes de stationnement dans la rue des marais qui empêche la bonne circulation des véhicules.

M. WEISS signale qu'un drone a survolé Gisy le dimanche 19 après-midi, le maire va remonter l'information au référent gendarmerie de la commune.

M. VIARD signale que les avions passent de nouveau très bas, le maire rappelle qu'il faut relever le n° de l'avion (si possible) et de prendre le maximum d'informations sur l'aéronef pour le signaler au président de l'aéroclub.

16) Informations diverses

- Monsieur le maire informe que :
 - la préfecture de l'Yonne a demandé l'annulation de l'élection des adjoints au tribunal administratif de Dijon. En effet, la liste des adjoints proposés par M. FINELLI respectait bien la parité avec 1 homme et 2 femmes mais pas l'alternance une femme/un homme/une femme. Un courrier a été envoyé au tribunal administratif afin de faire appel de cette décision,
 - les 1^{er} mardi du mois à partir du 5 mai, le food-truck « viens boire ailleurs » revient sur la place de la mairie et sera accompagné d'un food-truck de restauration,
 - la cérémonie du 8 mai se fera à 11h30 sur la place de la mairie,
 - l'élection du président du SIVOS aura lieu le vendredi 24 avril à 20h,
 - le 30 avril et le 23 juin se tiendront les réunions de préparation de la kermesse de l'école qui se fera à Gisy cette année,

- les conseillers communaux peuvent s'inscrire aux différentes commissions de la Communauté de Communes Yonne Nord,
- le député invite les membres du conseil à visiter l'Assemblée Nationale et à déjeuner à l'assemblée. Le conseil accepte dans l'ensemble l'invitation,
- le dimanche 10 mai de 14 à 17h30 se tiendra à la salle des fêtes le « Repair café » ainsi que le « troc'plantes » organisé par le comité des fêtes « Gisy loisirs »,
- des coupures d'électricité auront lieu le mercredi 29 avril de 8h à 12h Rue Saint Pregts, à « les Ravaudes » et au Ponceau,
- le relevé des compteurs d'eau par Viv'eau se fera entre le 5 et le 13 mai 2026,
- une réunion avec l'ATD pour expliquer les travaux de la Grande rue au nouveau conseil est prévu le mercredi 6 mai à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h03.

Fait à Gisy les Nobles, le 29/04/2026

La secrétaire

Le Maire

Frédérique CARQUIN

Patrick BABOUHOT